

Afin de favoriser le bon fonctionnement des installations septiques individuelles et d'augmenter sa durée de vie utile, de bonnes pratiques peuvent être adoptées.

Il est important que le propriétaire d'une installation septique connaisse bien l'emplacement de chaque composante de son système. De cette façon, en cas de bris, il sera plus facile d'intervenir. Il est recommandé de conserver les plans de votre installation septique ainsi que les documents concernant son entretien (contrat et rapports d'entretien); vous pourriez en avoir besoin en cas de mauvais fonctionnement de votre installation septique ou encore lors de la vente de votre résidence.

Fosse septique

Les couvercles de la fosse septique doivent être sécuritaires et en bon état afin d'éviter tout risque de chute à l'intérieur de la fosse. Les couvercles doivent être accessibles en tout temps pour permettre la vidange de la fosse. La vidange doit être effectuée régulièrement pour éviter une accumulation excessive de boues et d'écumes. Si votre fosse est munie d'un pré-filtre, celui-ci doit être nettoyé régulièrement afin d'éviter un colmatage. La présence d'un pré-filtre, son bon entretien et la vidange régulière de la fosse septique optimisent la durée de vie utile de l'installation septique en limitant la quantité de matières flottantes (huiles, graisses, etc.) et de matières en suspension qui sont acheminées vers les autres composantes de l'installation septique. Le Règlement exige, à l'article 13, qu'une fosse septique utilisée de façon saisonnière soit vidangée au minimum une fois tous les quatre ans, et qu'une fosse utilisée à longueur d'année soit vidangée au minimum une fois tous les deux ans. Il est important de ne jamais entrer à l'intérieur d'une fosse septique. Il s'agit d'un espace clos qui contient des gaz toxiques et très peu d'oxygène, ce qui peut rapidement s'avérer fatal. **L'entretien d'une fosse septique doit être effectué par des professionnels dans ce domaine.**

Drains des résidences isolées et des résidences desservies par les égouts municipaux.

Il est important de vous rappeler que seules les eaux usées domestiques doivent être canalisées vers la fosse septique et vers l'égout sanitaire municipal. Les gouttières et les drains de fondation ne doivent pas être connectés à votre installation septique. Le cas échéant, il est important de procéder à leur débranchement afin de ne pas solliciter votre installation septique et diminuer sa durée de vie utile.

Si un avaloir de sol, dans un garage, est raccordé à l'installation septique, il est important de ne pas y évacuer de grandes quantités d'eau (attention au grand volume d'eau généré par le lavage de l'automobile). Il est aussi important de ne pas jeter dans le drain du garage des produits qui sont susceptibles d'affecter l'installation septique, par exemple, du carburant, de l'huile, des solvants, de l'antigel, de la peinture, des pesticides ou des fertilisants.

Source: certaines informations sont extraites du guide technique

- Traitement des eaux usées des résidences isolées

<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences-isolees.htm>